

Ville de
 **PONTARLIER**

Publication électronique – Mise en ligne du 1^{er} décembre 2023

VILLE DE PONTARLIER

REGION DE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet - Réglementation de l'accès sur les terrains de sports extérieurs

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

CONSIDÉRANT l'état des aires d'évolution du stade Paul Robbe (zone Pourny comprise),

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer la sécurité des usagers et le maintien en état des installations,

ARRETE

ARTICLE 1 Tous les terrains de sport du stade Paul Robbe (zone Pourny comprise) sont fermés à la pratique sportive **hormis** le terrain synthétique de football.

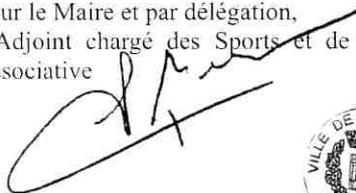
ARTICLE 2 - La présente décision sera affichée dans l'enceinte du stade

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur Général des services de la Mairie de Pontarlier, Messieurs les Gardiens des stades, Madame et Messieurs les gardiens de police municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

1 ex. Arrêté Pôle Assemblée
1 ex. Direction des Moyens Opérationnels
1 ex. Direction des Sports
1 ex. C.A.P. Football
1 ex. C.A.P. Rugby
1 ex DSA
1 ex CNP Triathlon
1 ex Les Redoubstables
1 ex Association Travailleurs Turcs
1 ex. Gardiens du Stade

PONTARLIER, le 01 décembre 2023

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint chargé des Sports et de la Vie
Associative



Philippe BESSON



Acte à classer

AR-1260-2023

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-01T16-21-01.00 (MI249301940)

Identifiant unique de l'acte : 025-212504625-20231201-AR-1260-2023-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Réglementation de l'accès sur les terrains de sports extérieurs - Tous les terrains du stade Paul Robbe (zone Pourny comprise) sont fermés à la pratique du sport hormis le terrain synthétique de football.

Date de décision : 01/12/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1. Police municipale
6.1.8. Autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [AR 1260-2023 Réglementation utilisation terrains de sports - INTERDICTION PARTIELLE.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 01/12/23 à 16:21

Date 01/12/23 à 16:21

Date 01/12/23 à 16:28

Par [GENRE Patrick](#)

Par [GENRE Patrick](#)